

2023-260 Technicienne ou technicien en travaux pratiques en génie électrique

Informations générales

Description de la Direction	Au Cégep Limoilou, on s'investit, on s'implique, on avance ensemble. La part de chacun compte et provoque quelque chose de grand. Entre collègues, nos liens sont significatifs et on s'entraide parce qu'on croit à ce que l'on fait et pour qui on le fait. Envie de faire carrière dans un milieu de vie stimulant, actif et collaboratif? Allez-y! Foncez! On a hâte de vous rencontrer. Le Cégep Limoilou souscrit et applique un programme d'accès à l'égalité en emploi. Il invite les femmes, les Autochtones, les minorités visibles, les minorités ethniques et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Des mesures d'adaptation peuvent également être offertes pour les personnes en situation de handicap afin de faciliter le processus de sélection.
-----------------------------	---

Description du poste

Lieu de travail	Campus de Québec
Intitulé du poste	Technicienne ou technicien en travaux pratiques en génie électrique
Catégorie de personnel	Personnel de soutien
Description de la fonction	À titre de technicienne ou technicien en travaux pratiques en génie électrique, vous aurez la responsabilité de travailler avec les différents intervenants du Collège au développement, à la fabrication, au montage, à la vérification, à la préparation, au réglage, à la calibration, à l'installation et à l'entretien du matériel pédagogique qui est nécessaire au bon déroulement des activités du département. De façon plus spécifique, votre rôle consistera à : • Fournir une assistance technique aux enseignants en fonction des contraintes de temps qui sont imposées par la tenue des différentes activités pédagogiques du département ; • Participer à l'installation et à l'amélioration de l'aménagement des équipements dans les salles de classe et dans les laboratoires ; • Fournir une assistance technique au service de l'approvisionnement du collège en fonction des besoins en matériel du département ; • Effectuer ses tâches en fonction des priorités établies par le département et en faire le suivi à l'aide des outils informatiques qui sont en place ; • Effectuer toutes autres tâches compatibles avec ses fonctions.
Exigences spécifiques	Détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en technologie du génie électrique (audiovisuel, électronique, électronique industrielle, systèmes ordinés ou télécommunication) ou un diplôme ou une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente. Mais aussi... • Expérience en support à la conception et à la fabrication de circuits électroniques ; • Expérience en mise en route, en réparation et en entretien de systèmes électroniques ; • Connaissances en configuration et en maintenance d'ordinateurs ; • Connaissances en programmation, en installation et en entretien d'automates industriels ; • Connaissances en configuration, en installation et en entretien de matériel audiovisuel ; • Connaissances en configuration, en installation et en entretien de matériel de télécommunications ; • Aptitudes marquées pour les travaux manuels impliquant de la mécanique, de l'électronique, de l'électricité, de l'hydraulique, de la

- pneumatique, etc. ;
- Aptitudes pour le travail en équipe ;
- Aptitudes pour la gestion des priorités et l'organisation du travail ;
- Faire preuve de rigueur et de minutie ;
- Pouvoir fournir les efforts physiques nécessaires à l'emploi et soulever des charges d'environ 10 kg ;
- Connaissance de l'anglais adaptée aux besoins techniques du poste (communications avec des fournisseurs, compréhension de spécifications techniques, etc.) serait un atout.

Tests requis

Ces exigences sont susceptibles d'être mesurées par des tests (connaissances du travail, mises en situation, français)

Statut de l'emploi Remplacement

Temps de travail Temps complet

Horaire de travail 35 heures par semaine réparties entre 8h et 18h du lundi au vendredi selon l'horaire des cours

Échelle salariale 24.21 - 32.32\$/h selon la scolarité et l'expérience

Durée de l'emploi (si temporaire) 1 an, ou jusqu'au retour du titulaire

Demandeur

Poste à pourvoir le 2023-09-18